

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 1^{er} septembre 2017

Présents : 16/18 élus

Absent : 0

Excusés : Michel Buisson, Isabelle Rebillard

Assistait à titre consultatif : Isabelle Levet, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Jocelyne Serrano

Ordre du jour :

I Délibérations :

1/Mise en place de la garderie scolaire le mercredi matin avec tarification.

2/Virement de crédits : demande de restitution de la taxe d'aménagement acquittée à tort par la SARL
Domaine du Séquoïa : 4 750 € à reverser.

3/Modification de la convention avec Ste Anne/Gervonde pour la mise à disposition de
l'accompagnatrice du car suite à la mise en place de la semaine de 4 jours.

4/Convention de partenariat avec Bièvre Isère Communauté concernant des actions FISAC
(commerces).

5/Mission d'étude avec le cabinet RUET pour l'étude de faisabilité de la future bibliothèque : 2 400 €
TTC.

6/Retrait de la commune de Meyssiez de Bièvre Isère Communauté rejoignant l'agglomération de
Vienne.

7/Réfection du terrain de ghorre pour les jeux de boules : 3 devis.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal le rajout de deux délibérations à
l'ordre du jour. Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité le rajout de ces deux
délibérations à l'ordre du jour.

8/Convention participation pour une élève handicapée, Florine Balluto dans une école spécialisée :
1 003 €.

9/Convention avec le centre médico-scolaire de Bourgoin Jallieu 229 élèves x 0.58 €/enfant,
soit 132.82 €.

II Questions diverses :

-Congrès des Maires et Adjoints à la Tour du Pin le 14 octobre prochain.

-Projet équestre : EPONA aux Hautes Combes par madame Espeisse Alexandra.

Début de la séance : 20h00

Approbation du compte rendu des réunions du jeudi 22 juin 2017 et du vendredi 30 juin 2017 par les
membres du Conseil Municipal.

I Délibérations :

1/Mise en place de la garderie scolaire le mercredi matin avec tarification :

Il s'agit de l'ouverture et de la tarification d'une garderie municipale extrascolaire le mercredi matin suite au passage à la semaine de 4 jours (suite délibération 29/2017). Par conséquent, les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont supprimés. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir provisoirement une garderie municipale extrascolaire le mercredi matin de 7h45 à 11h45 moyennant la somme de 5 euros par enfant et par matinée. La garderie est un service important pour les familles qui s'installent.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ouverture de cette garderie municipale extrascolaire le mercredi matin moyennant la somme de 5 euros par enfant et par matinée.

2/Virement de crédits : demande de restitution de la taxe d'aménagement acquittée à tort par la SARL Domaine du Séquoïas : 4 750 € à reverser :

Par conséquent, certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

En Investissement dépenses :

Dépenses imprévues en investissement - diminution sur crédits déjà alloués – chapitre 020/020 = 4 750.00 €

Taxe d'aménagement -augmentation des crédits – chapitre 10226/10 = 4 750.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative exposée par monsieur le Maire.

3/Modification de la convention avec Ste Anne/Gervonde pour la mise à disposition de l'accompagnatrice du car scolaire suite à la mise en place de la semaine de 4 jours :

Avant la semaine de 4 jours, une convention avait été signée pour la mise à disposition d'un agent 7h30 par semaine pour 36 semaines d'école. Or désormais les scolaires n'ayant plus de cours le mercredi matin, la convention est à revoir. Elle sera alors de 6h00 de travail par semaine pour 36 semaines par an et sera effective du 01 septembre 2017 au 31 août 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte les modifications à apporter à cette convention pour la mise à disposition d'un agent technique avec la commune de Sainte Anne sur Gervonde pour l'accompagnement des enfants dans le car scolaire à hauteur de 6h00 par semaine tout au long de l'année.

4/Convention de partenariat avec Bièvre Isère Communauté concernant des actions FISAC (commerces) :

Promouvoir les activités commerciales dans le cadre de la compétence Développement Economique – **Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce = le FISAC**

Il s'agit de la mise en place opérationnelle d'actions dans le cadre d'un FISAC. Les actions portées par Bièvre Isère Communauté, sont cofinancées et réalisées par les communes du territoire. Par conséquent, des conventions s'écoulent de ces actions, soit entre autres : favoriser l'activité des commerçants non sédentaires en promouvant sur un magnet l'ensemble des marchés hebdomadaires communaux (11 communes dont Châtonnay, ont adhéré à ce projet) .

Montant sommaire de l'opération : 6 768.00 € HT.

Subventions allouées à cette action : 16.6 % par le FISAC, 30 % par le CDDRA, 36 % par Bièvre Isère Communauté.

Participation des communes : 124.43 € TTC/commune

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent et valident la convention avec Bièvre Isère Communauté pour la mise en place d'actions dans le cadre d'un FISAC.

5/Mission d'étude avec le cabinet Ruet pour l'étude de faisabilité de la future bibliothèque : 2 400 € TTC :

Projet de déplacement de la bibliothèque actuelle des locaux de l'école du Bourg au bâtiment technique adjacent à la mairie. La bibliothèque actuelle n'est pas au norme car à l'étage, d'où inaccessibilité notamment pour les personnes à mobilité réduite. Son déplacement est alors souhaité. Etude de faisabilité par l'architecte Daniel Ruet pour un montant de 2 400.00 € TTC.

Après s'être concerté, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité le cabinet Ruet pour effectuer l'étude de faisabilité de la future bibliothèque.

6/Retrait de la commune de Meyssiez de Bièvre Isère Communauté qui souhaite rejoindre l'agglomération de Vienne :

A noter avant la création de la Communauté de Communes de Bièvre Isère Communauté, la commune de Meyssiez, membre de la Communauté de Communes de la région Saint Jeannaise avait affirmé son souhait de se rapprocher de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois. Un accord de principe a été adopté pour le retrait de la commune de Meyssiez de la Communauté de Communes de Bièvre Isère Communauté. Selon une étude engagée sur 2017, notifiant les modalités de sortie d'une commune du périmètre de Bièvre Isère, son adhésion à ViennAgglo sera effective au 1^{er} janvier 2018. Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le retrait de la commune de Meysisiez de La Communauté de Communes de Bièvre Isère Communauté.

7/Réfection du terrain ghorre pour les jeux de boules : 3 devis :

Réfection du terrain de boules impérative car gros soucis de drainage, bouché – eau qui stagne, dégradé ...

Les travaux de revêtement seront réalisés avant la fin de l'année.

3 devis ont été réceptionnés : 1 l'Ets Cumin pour un montant de 60 670.00 € HT

2 l'Ets Colas pour un montant de 31 267.20 € HT

3 l'Ets Roger Martin pour un montant de 34 750.00 € HT

Après s'être concerté, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'entreprise Colas à effectuer la réfection du terrain Ghorre pour les jeux de boules.

8/Convention participation pour une élève handicapée, Florine Balluto dans une école spécialisée, soit 1 003 € :

Il s'agit d'une convention à signer avec la mairie de Bourgoin Jallieu, relative à la contribution financière de la commune aux dépenses de fonctionnement d'un établissement spécialisé pour enfants handicapés. Il s'agit de Florine Balluto scolarisée à l'école primaire Victor Hugo, et domiciliée chemin des Forêts du More à Châtonnay. Le montant des charges de scolarité pour cet enfant est de 1 003,00 €. Par conséquent, après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention avec la mairie de Bourgoin Jallieu afin de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école Victor Hugo.

9/Convention avec le centre médico-scolaire de Bourgoin Jallieu – 229 élèves x 0.58 €/enfant, soit 132.82 € :

Une convention a été signée le 7 mai 2012 avec la commune de Bourgoin Jallieu relative à la participation au frais de fonctionnement du centre médico-scolaire.

Un avenant à cette convention est établi et signé chaque année en fonction du nombre d'élèves inscrits au centre médico-scolaire.

La participation de la commune s'élève à 0.58 €/enfant, soit 132.82 € pour 229 enfants inscrits.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de l'avenant à la convention de 2012 et autorise monsieur le Maire à donner suite à ce dossier.

II Questions diverses :

-Congrès des Maires et Adjointes à la Tour du Pin le 14 octobre prochain

-Projet équestre : EPONA aux Hautes Combes par Mme Espeisse Alexandra :
Ouverture du centre prévue en automne 2017

- Ferme d'animation pédagogique - balade poney en famille – anniversaire - mariage – approche et soin du poney – camping naturel

Ancienne ferme famille Lacot

-Soucis avec l'ambrosie :

3 parcelles infestées par l'ambrosie. Michel Buisson et Amandine Roux mandatés pour faire le tour des 3 parcelles.

But = détruire

Les agriculteurs sont vigilants en ne laissant pas leur champ s'infester par l'ambrosie.

-Démolition maison Brissaud :

Démolition effectuée fin juillet – parking réalisé prochainement par l'entreprise Cumin.

-Robert Gonod - réfection du chemin de la Bertolle, compétence voirie déléguée à la BIC
route des écoliers, 1^{ère} partie du revêtement réalisée - reprise des écoulements pluviaux à la Croix Blanche - rond point place de la gare, près des 4 Vallées avaloir de nouveau fonctionnel – Isatis a entretenu les marches d'accès au Calvaire – route des Bois remise en conformité.

-Divagation des chiens problématique, un article paraîtra sur le bulletin

-Stéphane Piolat – diagnostic réseau (Mme Sublime) normalement rapport en fin d'année ensuite ce dernier sera présenté à la BIC.

-Richard Guillaud Rollin – Duster réceptionné - en attente d'autocollants - Attention essence et non gazole !

-Annick Chevallier – cette année les journées du patrimoine des 16 et 17 septembre se dérouleront sur le site de l'abbaye de Bonnevaux à Villeneuve de Marc.

1117 – 2017 900^{ème} anniversaire de la fondation de l'abbaye de Bonnevaux

-Nicole Tourral – listes des différentes classes affichées sur le nouveau portail de l'école pour la rentrée du 4 septembre - concours départementale du fleurissement : le 11 septembre matin – 2 maisons repérées : Eric Gros/Sandra Genin et Luciano Goncalves chemin de Nantoin

-Albert Levet – toutes les fenêtres de l'école sont équipées de volets roulants (pose réalisée sur deux ans)

-Jean Michel Nogueras – à propos du site de la mairie, devis signé – Atelier 111 prendra contact avec Magali Le Divouzet pour sa mise en route.

-Guy Servet – prolifération des pigeons – arrêté de 2015 à reprendre

Fin de la séance : 21h32